

THAÏLANDE

Les exécutions extrajudiciaires ne permettront pas de juguler le trafic de stupéfiants.

Index AI : ASA 39/001/03

Amnesty International a exprimé ce jour (jeudi 20 février) sa grande inquiétude concernant les centaines de trafiquants de drogue présumés que les forces de sécurité thaïlandaises auraient tuées depuis le 1^{er} février 2003 – jour où le Premier ministre Thaksin Shinawatra a proclamé la « *guerre contre la drogue* ». La campagne du gouvernement s'est traduite *de facto* par une politique préconisant de tirer dans l'intention de tuer sur toute personne soupçonnée d'être impliquée dans le trafic de stupéfiants.

« *Après dix années d'une nette amélioration de la situation des droits humains en Thaïlande, il est regrettable que le gouvernement fasse marche arrière, a déclaré Amnesty International. Au plus haut niveau, les responsables de l'application des lois ont été incités à recourir aux exécutions extrajudiciaires et soumis à de fortes pressions mettant en jeu leur emploi dans le but d'" obtenir des résultats ".* »

Selon le gouvernement, sur environ 600 personnes abattues au cours des trois dernières semaines, seules 15 l'ont été par les forces de sécurité. Les autres ont été victimes de règlements de compte entre revendeurs de drogue. Les médecins légistes ne sont pas autorisés à procéder aux autopsies et, selon certaines sources, les balles sont retirées des cadavres.

« *Amnesty International reconnaît que la drogue constitue un problème social majeur en Thaïlande et que certains services du gouvernement s'efforcent de réinsérer les toxicomanes. Toutefois, les trafiquants présumés devraient comparaître devant un tribunal, au lieu d'être abattus sans qu'on leur laisse une seule chance de se défendre* », a commenté l'organisation de défense des droits humains.

Celle-ci demande que le gouvernement thaïlandais fasse immédiatement parvenir un message à tous les responsables de l'application des lois, pour réaffirmer que seule la légitime défense peut justifier l'homicide d'un trafiquant présumé ou de tout autre suspect de droit commun. En outre, les autorités devraient initier sans

délai des enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces sur tous les homicides signalés jusqu'à présent.

Complément d'information

Depuis plusieurs années, Amnesty International exprime son inquiétude au sujet des homicides de trafiquants présumés dont se rendent responsables les forces de sécurité en Thaïlande. La police soutient que les témoins sont très rares. Les policiers affirment généralement que les victimes ont tiré les premières et qu'ils ont répliqué en état de légitime défense. Par ailleurs, depuis que les exécutions judiciaires ont repris en 1996 après un moratoire de neuf ans, les autorités ont procédé à l'exécution de nombreuses personnes reconnues coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants.

En dépit de ces problèmes persistants, Amnesty International salue les nombreuses mesures prises depuis 1992 par le gouvernement thaïlandais en vue d'améliorer la situation des droits humains dans le royaume. En 1997, le gouvernement a accédé au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et promulgué une nouvelle Constitution, qui garantit nombre de libertés fondamentales. Ses dispositions prévoyaient notamment la création d'une Commission nationale des droits humains, qui est maintenant pleinement opérationnelle.

Plus récemment, Amnesty International a rendu compte des conditions de détention déplorables et des violations des droits humains perpétrées dans le cadre de l'administration de la justice, notamment la torture. Les réfugiés, ainsi que les membres de catégories défavorisées et de minorités ethniques, sont particulièrement vulnérables. L'an dernier, l'administration pénitentiaire a fait des progrès indéniables et a démarré un programme de formation aux droits humains destiné à son personnel. Cependant, d'autres services du gouvernement continuent de bafouer les droits fondamentaux, semble-t-il, en toute impunité. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web www.amnesty.org